

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du vendredi 6 octobre 2017 à 15h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Marielle Duhème, Rémi Robidoux et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard

Le siège no. 6 est vacant.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**17-10-06-4477 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du vendredi 6 octobre 2017 à 15 h 36.

Adopté

**Séance extraordinaire du vendredi 6 octobre 2017, à 15h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Adoption du règlement 891-2017 décrétant un emprunt pour la réalisation du prolongement des infrastructures sur la rue Grégoire;
- D) Autorisation – Signature de l'offre d'achat présentée par Concept & Designs Nuwko inc pour une partie de l'immeuble du 142, route 202 local 102;
- E) Demande de contribution – Marché Fermier du Comté de Huntingdon;
- F) Autorisation - Installation d'un panneau d'interdiction de stationner entre les numéros civiques 88 et 92 de la rue York;
- G) Autorisation – Contrat de collecte et disposition des barils de plastifiant à la compagnie Safety-Kleen;
- H) Période de questions du public;

### Adoption de l'ordre du jour

17-10-06-4478

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du vendredi 6 octobre 2017 tel que présenté.

Adopté

### Adoption du règlement 891-2017 décrétant une dépense de 340 000 \$ et un emprunt de 340 000 \$ pour la réalisation du prolongement des infrastructures d'égout pluvial, d'égout domestique, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage sur la rue Grégoire.

**Considérant que** la Ville doit effectuer des travaux pour le prolongement des infrastructures d'égout pluvial, d'égout domestique, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage sur la rue Grégoire;

**Considérant que** monsieur Rémi Robidoux a donné un avis de motion concernant l'adoption de ce règlement à la séance ordinaire du 2 octobre 2017;

**Considérant qu'**une copie du projet de Règlement numéro 891-2017 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

17-10-06-4479

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal approuve le Règlement numéro 891-2017 décrétant une dépense de 340 000 \$ et un emprunt de 340 000 \$ pour la réalisation du prolongement des infrastructures d'égout pluvial, d'égout domestique, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage sur la rue Grégoire.

Adopté

*À 15 h 44 le maire suspend la séance puisque la greffière doit quitter la salle du conseil. La greffière revient à son poste et la séance reprend à 15h56.*

### Offre d'achat de la compagnie Concept & Design Nuwko inc

**Considérant qu'**en 2005, la Ville de Huntingdon a acquis l'immeuble industriel du 142, route 202 appartenant à Cleyn & Tinker pour des fins de relance industrielle et communautaire ;

**Considérant** les pouvoirs spécifiques accordés en vertu des articles 4 et 5 de la *Loi concernant la Ville de Huntingdon (2008, c. 33)*, entrée en vigueur le 20 juin 2008;

**Considérant que** Concept & Design Nuwko Inc désire acheter une partie de l'ancienne usine située au 142, route 202, Huntingdon, Québec, aux prix et conditions énoncés dans l'offre d'achat négociées entre les parties;

**Considérant que** l'acheteur s'engage à payer la totalité du prix de vente à la signature du contrat d'achat

17-10-06-4480

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal accepte l'offre d'achat présentée par la compagnie Concept & Design Nuwko Inc. en date du 6 octobre 2017 avec les modifications proposées et listées ci-dessous :

- Retrait de l'article 5.1 (paiement du loyer);
- Retrait de l'article 5.6 (travaux sur le système d'évacuation des eaux usées);

**Que** le maire et la greffière soient dûment autorisés à signer tous les documents relatifs à l'offre d'achat.

Adopté

#### **Demande de contribution – Marché Fermier du Comté de Huntingdon**

**Considérant que** le Conseil municipal désire soutenir financièrement le Marché Fermier dans ses activités lesquelles offrent à la communauté un accès à des aliments saisonniers de qualité, cultivés localement et vendus directement par les producteurs;

17-10-06-4481

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**De verser** une contribution financière de 2 000 \$ au Marché Fermier du Comté de Huntingdon.

**Que** cette dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-92-970.

Adopté

#### **Installation d'un panneau d'interdiction de stationner entre les numéros civiques 88 et 92 de la rue York**

**Considérant que** les véhicules utilisés dans les activités de l'entreprise Excavation C.A.R. située au 89, rue York nécessitent un espace pouvant répondre aux manœuvres des véhicules lourds;

**Considérant** que le stationnement sur rue cause des problèmes de manœuvres aux véhicules de l'entreprise C.A.R. lorsque ceux-ci doivent entrer et sortir de leur stationnement;

**Considérant** que l'entreprise Excavation C.A.R. demande que soit installé un panneau interdisant le stationnement face à leur immeuble pour faciliter le déplacement de leurs camions et éviter tout accident;

**Considérant** que, par le passé, pour des raisons de sécurité, la Ville a dû procéder à l'installation de tels panneaux soit sur la rue Wellington, face à l'entreprise Système Huntingdon (Folia) et sur la rue York, face à la Boucherie Valens;

**17-10-06-4482**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon demande au département des travaux publics d'installer des panneaux d'interdiction de stationner entre les numéros civiques 88 et 92 de la rue York.

**De plus**, le conseil municipal autorise l'installation d'un panneau d'interdiction de stationner au début de l'entrée charretière du 49 rue Dalhousie jusqu'à l'intersection de la rue York.

Adopté

**Contrat pour la collecte et la disposition des barils de plastifiant à la compagnie Safety Kleen**

**Considérant que** le Conseil municipal désire se départir des 81 barils de plastifiants que la compagnie Transit Plastic a laissés dans ses locaux lors de la faillite;

Considérant que la compagnie Safety Kleen a déposé une soumission à cet effet;

**17-10-06-4483**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil autorise l'octroi du contrat pour la collecte et la disposition des 81 barils de plastifiant à la compagnie Safety Kleen au coût de 14 505,00 \$ plus les taxes applicables.

**Que** cette dépense soit financée à même le budget de l'exercice.

Adopté

**Période de questions du public**

Aucune question.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**17-10-06-4484**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 16 h 03.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière